

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

Addis Ababa, ETHIOPIA

P. O. Box 3243

Telephone 517 700

Cables: OAU,

ADDIS ABABA

**CONSEIL EXECUTIF
TREIZIEME SESSION ORDINAIRE
24 - 28 juin 2008
Sharm-El-Sheikh (Egypte)**

EX.CL/442(XIII)

**RAPPORT SUR LE MOYEN-ORIENT ET LA
PALESTINE**

I. Aperçu général:

1. Au cours de la période sous examen, la situation au Moyen-Orient ne cesse de se détériorer. La violence y est devenue une réalité quotidienne et les efforts de règlement des conflits qui l'agitent sont restés vains.
2. **En Irak**, cinq ans après la chute de Saddam Hussein, ce pays n'a pas encore connu la stabilité escomptée. Au contraire, les actes de violence et d'assassinats ne cessent d'augmenter entre les différentes factions, ce qui a coûté la vie à plusieurs personnes et a obligé d'autres à quitter le pays. Malgré le soutien des Etats-Unis d'Amérique, le gouvernement irakien n'a pas réussi à maîtriser la situation ni à trouver un accord politique entre les différentes composantes de la population irakienne. Entre-temps, les conditions de vie des populations se sont gravement dégradées.
3. Les relations entre **l'Iran** et les puissances occidentales ont été mises à mal par la question de l'utilisation de l'énergie nucléaire et les accusations portées contre l'Iran concernant l'enrichissement de l'uranium à des fins militaires.
4. En Syrie, en dépit des déclarations réciproques entre Israéliens et Syriens exprimant la disponibilité des deux parties à entamer des négociations concernant les hauteurs du GOLAN occupé par Israël, force est de constater que les négociations directes à ce sujet entre les deux parties n'ont pas encore commencé et la Syrie est toujours l'objet de menaces régulières de la part des puissances occidentales.
5. S'agissant de la situation au **Liban**, le vide politique existe toujours parce que les forces politiques libanaises n'ont pas réussi à trouver un accord pour élire le Président de la République ou pour former un gouvernement. La période sous examen a été marquée par des accrochages armés particulièrement violents entre les partisans de la majorité gouvernementale connue sous le nom de Rassemblement de l'Avenir 14 mai, sous la présidence de Saad El Hariri, et ceux de l'opposition dirigée par le leader du Parti du Hezbollah, Hassan Nasrallah. Ces affrontements ont coûté la vie à un grand nombre de citoyens libanais et paralysé le pays sur les plans politique et économique.
6. L'initiative arabe est toujours d'actualité pour trouver une solution politique entre les différents candidats libanais. Malheureusement elle n'a pas encore apporté de résultats tangibles et ce, en dépit des nombreuses réunions extraordinaires du Conseil des Ministres des Affaires étrangères arabes. Il va sans dire que cette situation est due à l'imbrication des interventions régionales et internationales.
7. S'agissant de **la question palestinienne**, qui est considérée comme la question principale, elle n'a pas connu une évolution positive. La situation s'est compliquée et s'est détériorée davantage. En effet, au cours de la période considérée, Israël a intensifié ses actes d'agression à l'encontre du peuple palestinien dans les territoires occupés à Gaza et en Cisjordanie ; il a également

multiplié ses actions d'expansion des colonies, sous toutes ses formes. Il a poursuivi la construction du mur de séparation et de l'apartheid et a intensifié ses actions de judaïsation de la ville de Jérusalem. Enfin, il a intensifié ses actes d'assassinats prémédités, en violation flagrante du droit international et a imposé des mesures arbitraires pour rendre plus difficiles les conditions de vie des citoyens palestiniens.

8. S'agissant de la Bande de Gaza, Israël poursuit l'imposition du blocus. Il empêche son approvisionnement en produits alimentaires et autres produits de base comme les médicaments, l'électricité, le carburant ; une situation qui a transformé la Bande de Gaza en une grande prison où les conditions de vie deviennent chaque jour plus dramatiques. Par ailleurs, Israël poursuit ses actes d'agression quotidienne qui coûtent la vie à des dizaines de personnes innocentes parmi lesquelles des femmes, des enfants et des vieillards, sous prétexte qu'Israël voudrait mettre fin au lancement de roquettes artisanales par les Palestiniens à partir de la Bande de Gaza.

9. Si on tient compte du nombre de rencontres et de négociations entre Palestiniens et Israéliens après la conférence d'Annapolis en 2007, demandant aux deux parties de déclarer, d'ici à la fin de l'année 2008, la création d'un État palestinien qui vivrait côte à côte avec Israël, les résultats de ces rencontres peuvent être qualifiés de décevants et les deux parties se trouvent dans un cercle vicieux. Dans ces conditions, il est difficile d'envisager que les deux parties trouvent à court terme, une issue heureuse qui reflèterait les aspirations des populations de la région, à vivre en paix et à vivre une nouvelle ère de paix et de bon voisinage.

II. La situation dans les territoires palestiniens occupés.

10. Depuis la tenue de la Conférence internationale de paix à Annapolis, en novembre 2007, Israël a intensifié ses actes d'agressions militaires contre les territoires palestiniens, à l'aide d'avions militaires de type F16 et Apache, au cours desquelles des installations et des objectifs civils dans la Bande de Gaza, ont été détruits. Ces attaques lancées sous le prétexte de mettre fin aux menaces que provoquent les mouvements de la résistance palestinienne en lançant des roquettes artisanales, ont coûté la vie à des dizaines de personnes civiles dont un grand nombre de femmes et d'enfants.

11. Les forces d'occupation israéliennes ont procédé à l'isolement de la Bande de Gaza en lui imposant un blocus qui a verrouillé les points d'accès à ce territoire. Elles ont également coupé tout approvisionnement en carburant et en énergie, ce qui a provoqué l'arrêt de la principale centrale électrique, de la centrale d'eau et des services de santé ; une situation qui a obligé plusieurs hôpitaux à fermer leurs portes mettant ainsi en danger la vie de plusieurs milliers de personnes. Il en est résulté une détérioration manifeste des conditions de vie des civils palestiniens qui vivent une véritable catastrophe humanitaire. Plusieurs organisations présentes à Gaza ont tiré la sonnette d'alarme sur la catastrophe humanitaire, sanitaire et environnementale que vivent les Palestiniens. Cette situation vient s'ajouter à une agression israélienne antérieure au cours de laquelle Israël a déclaré que la Bande de Gaza était une entité ennemie.

12. Dans le cadre de la poursuite de sa politique d'escalade, Israël a mis en exécution sa menace de procéder à une attaque militaire sans précédent de par sa barbarie, contre la Bande de Gaza, et qui a duré du 27 février au 3 mars 2008. Cette offensive a coûté la vie à plus de 130 personnes dont des bébés, des enfants, des femmes et des vieillards, ainsi que des centaines de blessés, dont un grand nombre se trouve dans une situation critique.

13. Face à la gravité de la situation, le Conseil de la Ligue des Etats arabes a confirmé que la Bande de Gaza était une zone sinistrée et a lancé un appel pressant aux États, aux différentes institutions arabes et internationales pour qu'ils apportent une aide au peuple palestinien et pour qu'ils considèrent illégale et illégitime la décision du Gouvernement israélien de déclarer la Bande de Gaza « entité ennemie ».

14. Le Conseil de la Ligue arabe a également saisi le Conseil de Sécurité des Nations Unies pour qu'il fasse une déclaration condamnant ces violations israéliennes flagrantes des instruments internationaux pertinents, notamment la Charte des Droits de l'Homme et la quatrième Convention de Genève de 1949 et a demandé qu'une enquête internationale fasse toute la lumière sur les crimes perpétrés par Israël dans la Bande de Gaza.

15. Au cours d'une session extraordinaire tenue au niveau ministériel, le 5 mars 2008, le Conseil de la Ligue des Etats arabes a condamné la poursuite de l'agression israélienne contre la Bande de Gaza et les territoires palestiniens occupés. En l'absence d'un mécanisme international efficace susceptible d'évaluer le respect des engagements pris par Israël et d'empêcher Israël à poursuivre sa politique d'agression, et de sanctions collectives, le Conseil a également procédé à une évaluation de la situation dans les territoires palestiniens au regard du non-respect par Israël des objectifs de la Conférence d'Annapolis et des Accords convenus pendant la phase préparatoire de la conférence.

16. En outre, le Conseil de la Ligue des Etats arabes a demandé aux partis et Mouvements palestiniens d'entamer un dialogue national, afin de réaliser l'unité des Palestiniens face à l'occupant, et de répondre favorablement aux efforts déployés par les Etats arabes à cette fin. Dans son communiqué, le Conseil de la Ligue des Etats arabes a annoncé également qu'il procédera à une évaluation de la situation et qu'il élaborera des recommandations qui tiendront compte de l'évolution de la situation, tout en réexaminant la stratégie adoptée par les Etats arabes vis-à-vis des efforts relatifs à la relance du processus de paix.

17. Dans ce contexte d'intensification de ses actes d'agression, Israël a poursuivi ses actions en Cisjordanie pour donner à cette ville un caractère plus judaïque en changeant l'aspect de la ville de Jérusalem (EL QODS), notamment les aspects historique, religieux et démographique. Israël a poursuivi ses activités en creusant des tunnels sous la mosquée sainte de Jérusalem, ce qui a provoqué des dégâts sous la mosquée Al aqsa et les maisons de citoyens palestiniens. La population de EL QODS (Jérusalem) continue de souffrir des actes d'oppression et de violation de leurs droits en tant que citoyen et de la ségrégation raciale (apartheid), des tentatives d'expulsion forcée par l'imposition de lois racistes.

18. Israël a poursuivi ses actions d'expansion des colonies de peuplement dans EL QODS (Jérusalem). On compte plus de 91595 permis et plans de construction de colonies accordés dans la ville EL QODS (Jérusalem est), entre la période allant du 1er septembre 2007 jusqu'à la mi-février 2008. Israël a également parachevé la construction de la partie du mur qui entoure EL QODS en suivant le parcours du mur de l'apartheid et vise à lier les colonies israéliennes de peuplement situées à l'intérieur et autour d'EL QODS occupé avec EL QODS ouest, afin de réaliser une séparation concrète des cités palestiniennes se trouvant à l'intérieur de la ville. Israël poursuit sa politique de colonisation dans la région AL AGWAR et prend toutes les mesures nécessaires visant à expulser les Palestiniens de cette région, à s'accaparer des installations d'eau et économiques et à détruire selon un plan programmé les territoires afin de leur enlever le caractère palestinien et arabe.

19. À Hébron, les habitants de OUED ANNASARA ont reçu des avertissements de la part des militaires pour qu'ils quittent leurs maisons et leurs terres pour relier la colonie de KERIAT IV à la mosquée Alibrahimi, pour parachever ainsi la main mise d'Israël sur la vieille ville.

20. De même, Israël poursuit sa politique de confiscation des terres palestiniennes occupées pour mener à bien sa campagne de peuplement, la construction de nouvelles colonies et élargir celles qui sont déjà construites usant de prétextes pour qu'elles soient utilisées par les seuls colons au détriment des territoires réservés aux citoyens palestiniens et ce, dans le but de provoquer un changement démographique et géographique dans les territoires en Cisjordanie occupée, empêchant ainsi la création d'un État palestinien viable.

21. En violation du droit international et de l'avis consultatif de la Cour Internationale de Justice au sujet de la légalité de la construction du mur de l'apartheid, Israël poursuit sa politique de confiscation des terres palestiniennes afin de continuer la construction du mur selon les changements du plan de construction adopté par le ministère de la défense. La superficie de la zone morcelée située derrière le mur de l'apartheid en Cisjordanie est de 733 km², ce qui a provoqué l'isolement des terres palestiniennes qui sont devenues des réduits séparés les uns des autres, sans aucune possibilité de continuité géographique. Cette situation vise à provoquer un nouvel exode palestinien de ces régions.

22. Sur un autre plan et en poursuivant l'intensification des violations des droits du peuple palestinien, Israël persiste dans ses actions d'assassinat des dirigeants de la résistance palestinienne, d'arrestation de nombreux résistants palestiniens dont le nombre dépasse les 11'000 prisonniers, parmi lesquels on compte des femmes, des enfants, des vieillards et 51 membres du Conseil législatif palestinien et des ministres du gouvernement démissionnaire. À cela, il faudra ajouter 1500 prisonniers civils dont un grand nombre a passé plus de cinq ans dans les geôles israéliennes. Des statistiques indiquent que 1500 prisonniers souffrent de maladies chroniques et de manque de soins dans les prisons israéliennes.

23. En ce qui concerne le domaine économique dans les territoires palestiniens occupés, les rapports internationaux et palestiniens sur les indicateurs économiques, sociaux et humanitaires sont unanimes sur le fait qu'il existe une diminution tangible

des indicateurs en 2007 et durant le premier trimestre de 2008. L'économie palestinienne se trouve dans une situation critique pour la deuxième année consécutive, en raison de la politique et des mesures coercitives israéliennes imposées aux territoires palestiniens occupés, notamment l'isolement des régions, l'imposition du blocus, la confiscation et la destruction des terres, la poursuite de la construction du mur de l'apartheid, les incursions militaires répétées, l'intensification des actes d'agression, d'assassinats, d'enlèvements et de poursuite.

24. Cette situation a eu des conséquences négatives sur les possibilités du développement économique palestinien. A ceci il faut ajouter la situation dans la Bande de Gaza, durant le deuxième semestre de 2007, lorsqu'Israël a imposé un blocus à la Bande de Gaza en la déclarant zone ennemie, en supprimant les droits douaniers propres à la Bande de Gaza, ce qui a provoqué des pertes économiques considérables et la paralysie des activités de plus de 3500 institutions économiques, la perte de 65'000 emplois, avec pour conséquence une hausse du nombre de chômeurs qui atteint les 80 % et le taux de la pauvreté à 90 % parmi la population de la Bande de Gaza. On s'attend à une augmentation de ce taux au cours de la deuxième moitié de 2008 pour atteindre des chiffres record, si Israël continue à maintenir le blocus.

25. Sur un autre volet et à la lumière du refus israélien d'appliquer les décisions internationales, notamment la résolution 194 concernant les réfugiés, on constate une augmentation du nombre de réfugiés palestiniens pour atteindre les 6 millions de réfugiés dont 4,5 millions de réfugiés enregistrés auprès de l'organisme d'aide des Nations Unies pour les Réfugiés palestiniens. Selon des données disponibles et fiables, ces réfugiés représentent 44,6 % de la population totale des territoires palestiniens occupés, le taux de pauvreté a également augmenté chez les réfugiés où l'on compte 4 sur 5 réfugiés dans les différents endroits des territoires palestiniens occupés, comme la Bande de Gaza, qui vivent en dessous du seuil de pauvreté, selon les sources de l'**UNRWA (United Nations Relief and Works Agency)**.

III. La situation palestinienne interne et ses conséquences sur la cause palestinienne.

26. Depuis l'escalade du conflit entre le Mouvement Hamas et depuis l'échec des récentes tentatives entreprises par différents pays comme le Yémen et l'Égypte, pour régler le différend, la question palestinienne se trouve dans une situation compliquée et confrontée à un défi grave qui affecte le fondement de la cause ainsi que le Mouvement National Palestinien. Il est évident que cette division qui affaiblit le Mouvement national, sape l'unité et porte un coup dur à sa crédibilité, profite à Israël qui tire parti de cette division et exploite la situation pour isoler la Bande de Gaza, torture la population, discrédite les dirigeants palestiniens à Ramallah et creuse le fossé entre l'Autorité et Hamas.

IV. Efforts de paix dans les territoires palestiniens occupés.

27. L'État d'Israël a célébré le 15 mai 2008, le 60e anniversaire de sa création, la Nakba (catastrophe) pour le peuple palestinien, qui remonte à 1948 alors qu'en même temps, le peuple palestinien continue à vivre sous l'occupation militaire et les

efforts déployés n'ont pas abouti à la réalisation de la paix entre Palestiniens et Israéliens et à la création par les Palestiniens d'un État indépendant sur son territoire national, conformément au principe de la légalité internationale et des décisions et principes de l'Organisation des Nations Unies à ce sujet.

28. La Conférence internationale de Paix qui s'est tenue à Annapolis, en novembre 2007, à laquelle ont pris part plus de 50 États et organisations internationales, visait à imprimer un nouvel élan au processus de paix. Les Palestiniens et les Israéliens ont conclu un Mémorandum d'Accord conjoint pour parvenir à réaliser la paix d'ici à la fin de 2008 (date à laquelle prend fin le mandat de l'actuel Président américain Georges W. Bush) et la réalisation de l'objectif réel, qui consiste à créer deux États vivant côte à côte, l'État israélien et l'État palestinien. Cette conférence a concrétisé également l'application des recommandations contenues dans la feuille de route dans le but de parvenir à la conclusion d'un accord de paix, et l'engagement de respecter et d'appliquer immédiatement les engagements pris dans le cadre de cette feuille de route, la mise en place d'un comité de haut niveau Palestino-Israélien chargé de superviser les différentes étapes de négociations, afin d'examiner toutes les questions visant à parvenir à une solution finale du problème.

29. Pendant la période sous examen, rien de bien significatif n'a été entrepris pour mettre réellement en œuvre les conclusions de la Conférence d'Annapolis et les efforts engagés par la partie américaine dans ce sens ressemblent beaucoup plus à un baroud d'honneur d'une administration enfin de mandat qui cherche désespérément un accord (shelf agreement) pour sauver la face.

30. De son côté, M. Tony Blair, l'Envoyé du Comité ministériel, a confirmé la nécessité d'avoir de nouvelles mesures pratiques sur le terrain, afin de préparer les conditions propices à la mise en place des institutions de l'État palestinien, de mettre fin à l'occupation militaire qui a changé le paysage de la Cisjordanie pour la transformer en une région isolée, sans oublier la levée du blocus qui frappe de plein fouet la population qui vit dans la Bande de Gaza. Il convient de signaler à ce propos, qu'Israël n'a procédé jusqu'à présent qu'à l'élimination d'une poignée de barrages routiers en Cisjordanie, qui compte plus de 6000 barrages militaires Israéliens pour pouvoir parler d'un véritable élan du processus de paix.

31. La Secrétaire d'État américaine a effectué plusieurs missions en Israël et dans les territoires palestiniens, et de son côté, le Président américain, George W. Bush, a effectué également une visite au Proche Orient à l'occasion du 48^{ème} anniversaire de la création de l'État d'Israël, la Nakba.

32. S'agissant de la position des pays arabes vis-à-vis des efforts déployés pour relancer le processus de paix après la conférence d'Annapolis, le Conseil de la Ligue des États arabes, réuni en sa 129^{ème} session, le 5 mars 2008, a affirmé l'engagement des pays arabes à une paix juste et totale, en tant que choix stratégique, et que le processus de paix est un processus global qu'il ne faut pas parcelliser et qui se réalise par le retrait israélien total des territoires palestiniens et arabes occupés depuis 1967, y compris le Golan syrien et les territoires occupés au sud Liban; par une solution juste et convenue de la question des réfugiés palestiniens, conformément aux résolutions de l'Assemblée Générale des Nations

Unies, notamment la résolution 194 de 1948; par le refus de toute forme de citoyenneté et par la création d'un Etat palestinien indépendant et souverain ayant comme capital Jérusalem Est, conformément à l'initiative arabe de paix adoptée en 2002, à Beyrouth, et confirmée par le Sommet de Riyad en 2007

33. Le Sommet des Pays arabes tenu en mars 2008, à Damas, a demandé à tous les Etats et parties participant à la Conférence d'Annapolis, de poursuivre leurs efforts pour mettre en oeuvre les engagements pris, de mener des négociations sérieuses dans tous les domaines, d'examiner les questions relatives à la phase finale, en vue de parvenir à la création de l'État palestinien ayant ELQODS comme capitale, et au retrait israélien des territoires syriens et libanais occupés.

34. Il a été affirmé que la partie arabe maintienne son initiative de paix aussi longtemps qu'Israël commence à respecter ses engagements pris dans le cadre des instruments fondamentaux pour la réalisation de la paix dans la région.

35. Le Comité ministériel arabe en charge de l'initiative de paix est mandaté d'évaluer et de revoir la stratégie des pays arabes et le plan pour faire avancer le processus de paix et élaborer des recommandations dans la perspective d'une réunion spéciale du Conseil de la Ligue, au niveau ministériel, pour décider de la prochaine étape du plan arabe à ce sujet.

36. Les efforts déployés pour la convocation d'une conférence internationale à Moscou sur la paix au proche Orient, au cours du deuxième semestre de 2008, n'ont toujours pas abouti. Cette Conférence devrait examiner tous les processus de paix, y compris entre Israël, la Syrie et le Liban, au cours de laquelle on procéderait également à l'évaluation des processus des négociations entre Palestiniens et Israéliens à la suite de la conférence d'Annapolis tenue en novembre 2007. Cependant, Israël et les États-Unis d'Amérique s'opposent à la tenue d'une telle conférence à Moscou.

VI. Conclusion et recommandations

37. Ainsi qu'il ressort du présent rapport, les perspectives au Moyen-Orient et en Palestine demeurent sombres. Aucune avancée significative n'a été enregistrée dans les efforts visant à y restaurer la paix. En Palestine notamment, les lendemains de la Conférence d'Annapolis ne prêtent guère à l'optimisme, Israël poursuivant sa logique d'agression, sous toutes les formes, contre le peuple palestinien ainsi que sa politique d'expansion des colonies dans les territoires occupés. Dans ces conditions, il est vain de croire à la mise en oeuvre effective des conclusions de la Conférence d'Annapolis demandant aux deux parties de déclarer, d'ici à la fin de l'année 2008, la création d'un État palestinien qui vivrait côte à côte avec Israël.

38. Néanmoins, la communauté internationale doit poursuivre et redoubler ses efforts car il est évident que les peuples du Moyen-Orient et de Palestine ne pourront prétendre à une vie digne que quand la paix sera véritablement restaurée dans cette partie du monde aujourd'hui meurtrie par de nombreuses années de conflits armés.

39. L'Union africaine devrait, quant à elle :

- Réaffirmer la solidarité africaine avec la lutte du peuple palestinien qui vit sous joug de l'occupation israélienne et condamner avec fermeté les crimes barbares commis par les forces israéliennes d'occupation dans les territoires palestiniens occupés, en particulier dans la Bande de Gaza qui vit une des plus graves catastrophes humanitaires de notre temps, à la suite du blocus israélien et la fermeture des couloirs, une situation qui a affecté les conditions de vie quotidienne de la population palestinienne, en violation flagrante du droit humanitaire international et de la Convention de Genève relative à la protection des populations civiles vivant sous l'occupation et demande à la communauté internationale de continuer d'apporter son soutien et de fournir l'assistance humanitaire au peuple palestinien.
- Demander au Conseil de Sécurité des Nations Unies d'assumer ses responsabilités vis-à-vis du peuple palestinien pour lui apporter la protection internationale face à la persistance d'Israël dans ses actions agressives et barbares et demander à Israël de cesser la construction de colonies de peuplements sur les territoires palestiniens et dénoncer toutes les mesures israéliennes qui visent à changer l'aspect de la ville ELQODS.
- Soutenir les efforts déployés pour rétablir la paix dans la région du Proche-Orient, en particulier entre Palestiniens et Israéliens et ce, conformément aux décisions de la Conférence d'Annapolis et des initiatives arabes de paix et de la Feuille de Route.
- Demander le respect de la légitimité palestinienne nationale sous la présidence de M.Mahmoud Abbas, et des institutions légitimes palestiniennes et appeler à l'unité du peuple palestinien face à l'occupant.
- Soutenir la Syrie et le Liban dans leurs droits légitimes de recouvrer leurs territoires occupés par Israël depuis 1967.

AFRICAN UNION UNION AFRICAINE

African Union Common Repository

<http://archives.au.int>

Organs

Council of Ministers & Executive Council Collection

2008

Rapport sur le Moyen-Orient et la Palestine

Union Africaine

Union Africaine

<http://archives.au.int/handle/123456789/3129>

Downloaded from African Union Common Repository